

# Révisions : la personnalité juridique

## 1. Définition et Enjeux

La personnalité juridique est la capacité pour une personne physique ou morale à être titulaire de droits et d'obligations. Elle permet d'agir en justice et de détenir un patrimoine. Son attribution évite qu'un être humain ne soit considéré juridiquement comme une chose ou un bien.

## II. Les Sujets de Droit : Personnes Physiques et Morales

### 1. Les Personnes Physiques (individus)

- ❖ **Obtention** : Elle est accordée dès la naissance, à condition que l'enfant soit né vivant et viable.
- ❖ **Identification** : Elle se fait par le nom et les prénoms, le genre, le domicile (lieu du principal établissement), ainsi que la date et le lieu de naissance.
- ❖ **Extinction** : Elle s'éteint officiellement au décès. En cas d'incertitude (absence ou disparition), des procédures judiciaires permettent de présumer ou de déclarer le décès.

### 2. Les Personnes Morales (groupements)

C'est une fiction juridique qui accorde une capacité propre à une entité distincte des membres qui la composent.

- ❖ **Types** : On distingue les sociétés (but lucratif) et les associations (but non lucratif).
- ❖ **Attention** : L'entreprise individuelle (EI) n'est pas une personne morale ; l'entrepreneur reste une personne physique agissant en son nom propre.
- ❖ **Obtention** : Pour les sociétés, elle naît de l'immatriculation au Registre des Commerces et Sociétés ; pour les associations, de la déclaration en préfecture et de la publication au Journal Officiel.
- ❖ **Extinction** : Elle disparaît par dissolution, liquidation ou radiation.

### 3. Le Statut Particulier des Animaux

Les animaux ne disposent pas de la personnalité juridique. L'article 515-14 du Code civil les définit comme des êtres vivants doués de sensibilité, mais précise qu'ils restent soumis au régime des biens. Ils ne peuvent donc pas hériter, mais sont protégés contre les traitements cruels.

### 4. Les Droits Issus de la Personnalité Juridique

La personnalité juridique attribue deux grandes catégories de droits subjectifs :

| Caractéristiques  | Droits Patrimoniaux                                | Droits Extrapatrimoniaux                             |
|-------------------|--|--|
| <b>Définition</b> | Évaluables en argent, ils intègrent le patrimoine. | Sans valeur financière, attachés à la personne même. |

---

|                         |   |   |
|-------------------------|---|---|
| <b>Exemples</b>         | Droits réels (pouvoir sur une chose, ex: propriété) et droits personnels (pouvoir sur une personne, ex: créance). | Droits de la personnalité (image, vie privée), familiaux (autorité parentale), civiques (vote). |
| <b>Régime Juridique</b> | Cessibles, transmissibles, saisissables et prescriptibles (peuvent s'éteindre avec le temps).                     | Incessibles, intransmissibles, insaisissables et imprescriptibles.                              |

---

Point de vigilance : Le droit à l'image est un droit extrapatrimonial. Même réalisé dans un cadre professionnel, il reste attaché à l'individu et nécessite son consentement pour toute utilisation.